

41

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 7 juin 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 mai 2021	28 mai 2021
23	16	16+2		

Délibération n° 07062021.032 : Décision modificative n° 2

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 7 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures en vigueur au 19/05/2021, l'accueil du public sera limité à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Martine YVON, Jean François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Rémi GROLAUD, Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN, Sébastien SANTOLINI, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Christophe PARION, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal 2021 de la commune de Saint-Pierre-La-Noue,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2021 :

HORS OPERATIONS			
2182 – Véhicules	+6 700.00	024 – Cessions	+6 700.00
041-21534 – Réseaux d'électrification	+5 000.00	041-13258 – Autres groupements	+5 000.00
	+11 700.00		+11 700.00
OPERATIONS			
14 – Eclairage public	+5 000.00	11 – Bâtiments	-15 500.00
21534 – Réseaux d'électrification		21538 – Autres bâtiments publics	
20 – Cimetière	+10 500.00		
21316 – Equipements du cimetière			
	+15 500.00		-15 500.00

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 2 abstentions et 16 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la décision modificative proposée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0607 -- 07062021032 ----- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17/06 / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 juin 2021

Le Maire,

Walter GARCIA.